

Le 11 février 2025 à 9h00,
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents : Madame Sylvie Roux, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir de Luc Nauleau), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois (pouvoir de Pierre Laroche), Didier Monceau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Madame Marian Watts, Messieurs Pierre Laroche et Luc Nauleau.

Absents : Messieurs Anthony Brosse et Thierry Barjonet.

Date de la convocation : 3 février 2025

Autorisation à signer un avenant sur la collecte des encombrants

Monsieur le Président explique qu'il convient de signer un avenant avec l'entreprise SUEZ sur la collecte des encombrants suite aux nouvelles clauses de collecte à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ces nouvelles modalités sont les suivantes :

- Être réservée aux personnes âgées à partir de 70 ans ou à mobilité réduite (handicap) qui devront pouvoir justifier de leur situation,
- Se faire sur rendez-vous, par téléphone. La société SUEZ fera attention à ce que cela coïncide avec les horaires de la déchèterie la plus proche du lieu d'habitation,
- Collecter 4 objets volumineux maximum (litterie, meubles, armoires, électroménagers),
- Ne pas mettre les objets sur le trottoir mais à l'intérieur de la propriété (soit dans le jardin, la cour ou l'entrée),
- Se faire en présence de l'habitant,
- Être gratuite pour l'habitant.

Les personnes concernées auront droit à un passage dans l'année suivant leur lieu d'habitation et le calendrier réalisé par SUEZ.

Monsieur le Président demande l'autorisation à signer cet avenant avec l'entreprise SUEZ pour la collecte des encombrants.

Le Bureau syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE :

-D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la signature de cet avenant concernant la collecte des encombrants avec la société SUEZ.

Fait et délibéré en séance 11/02/2025
Enregistré sous le N°25/02
Pour copie certifiée conforme,

Le secrétaire de séance,
Didier Monceau

Le Président,
Erick Bouteille

